

Le mode de calcul défavorise, les salariés les plus anciens

En clair plus vous avez de l'ancienneté et moins on reconnaît votre souffrance en tant qu'être humain car ici on préfère privilégier les « centres de profits », Chiffres d'affaire », etc. mais nullement les salariés qui se sont investis depuis de longues années et ça avec l'appui des Organisations Syndicales dites représentatives.

Voici quelques exemples (**Base d'un salaire à 2000€ bruts**) d'indemnité que vous pourriez percevoir :

5 ans d'ancienneté :

Salaire brut :	2000€
Ancienneté :	5 ans
Montant total indemnités brut :	2500€
Supra Légale avec plafond :	25%
Montant de Supra possible :	4000€
Gain total sous réserve pour le salarié :	6 500€

16 ans d'ancienneté :

Salaire brut :	2000€
Ancienneté :	16 ans
Montant total indemnités brut :	9000€
Supra Légale avec plafond :	55%
Montant de Supra possible :	4960€
Gain total sous réserve pour le salarié :	13 960€

25 ans d'ancienneté : Le plafond imposé par les Organisations Syndicales vous retire le fait d'obtenir **23 250€**

Salaire brut :	2000€
Ancienneté :	25 ans
Montant total indemnités brut :	15 000€
Supra Légale avec plafond :	55%
Montant de Supra possible :	8 000€
Gain total sous réserve pour le salarié :	23 000€
Vous auriez dû toucher sans plafond	23 250€

38 ans d'ancienneté : Le plafond imposé par les Organisations Syndicales vous retire le fait d'obtenir **36 673€**

Salaire brut :	2000€
Ancienneté :	38 ans
Montant total indemnités brut :	23660
Supra Légale avec plafond :	55%
Montant de Supra possible :	8000€
Gain total sous réserve pour le salarié :	31660€
Vous auriez dû toucher sans plafond	36 673€

40 ans d'ancienneté : Le plafond imposé par les Organisations Syndicales vous retire le fait d'obtenir **38 750€**

Salaire brut :	2000€
Ancienneté :	40 ans
Montant total indemnités brut :	25 000€
Supra Légale avec plafond :	55%
Montant de Supra possible :	8000€
Gain total sous réserve pour le salarié :	33 000€
Vous auriez dû toucher sans plafond	38 750€

Depuis le début de l'annonce du « Plan de Sauvegarde de l'Emploi, l'équipe SUD s'est attelée à exprimer des revendications qui puissent sauvegarder de nombreux emplois. Que vous puissiez être reconnus à votre juste valeur. Où se situe la limite de la cupidité, sûrement pas dans des leçons de morale d'acceptation.

Votre avenir au sein d'ELIOR Entreprises est quasi terminé pour la plus part d'entre nous, car **dès le mois de mai 2021, les lettres de licenciements seront envoyées au domicile des salariés**. Même si ce message paraît alarmiste, il n'en va pas moins que nous ne souhaitons pas mentir aux salariés, c'est ce qui a fait notre crédibilité et notre force.

Nous restons convaincus que ce PSE où de nombreuses suppressions de postes va aggraver nos conditions de travail ainsi que la qualité de service qui sera pourtant exigée.

SUD ELIOR Entreprises, une posture d'information et d'alerte